

# PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Bureau du 16 mars 2017  
(Convocation du 9 mars 2017)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 07.

**Présents** : M. Couet, Président, Mme Andro, M. Crocq, Mme Pellerin, MM. Bernard (jusqu'à 19 h 03), Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal, Mme Letourneux (à partir de 18 h 24), MM. Chardonnet, Dehaese, Letort, Breteau (à partir de 18 h 38), Kerdraon, Le Blond, Chouan, Dein, Plouhinec, Prigent, Rouault.

**Absents excusés** : MM. Theurier, Louapre, Legagneur, Hervé Marc.

**Procuration de vote et mandataire** : M. Theurier à Mme Rougier, M. Louapre à M. Plouhinec.

**Participaient également** : MM. Boscher, Garry, Quentel, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Benesteau, Mmes Maho, Coquelin, MM. Mazurier, Ruiz (Audiar).

Mme Andro est nommée secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 9 mars 2017 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 08 à 18 h 32.

La séance est levée à 19 h 13.

## **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN**

### **B 17.087 Développement économique – Aide aux investissements et à l'emploi – SA "FELOR" – Vern-sur-Seiche – SAS "BBRIGHT" – Rennes – SAS "STRATOZ" – Rennes – Avenants et clôture**

- prend acte de la non réalisation partielle du programme d'investissements et de création d'emplois de la société "FELOR" ;
- approuve la clôture de la convention avec la société "FELOR" sans procéder à un versement complémentaire ;
- prend acte de la réalisation partielle du programme d'investissements et de créations d'emplois de la société "BBRIGHT" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 14C0159 à conclure entre Rennes Métropole et l'entreprise "BBRIGHT", prolongeant la durée de son programme d'investissements et de création d'emplois jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- prend acte de la réalisation partielle du programme d'investissements et de créations d'emplois de la société "OMEGA CAT SYSTEM" ;
- prend acte de la fusion – absorption d'OMEGA CAT SYSTEM par STRATOZ ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 14C0028 à conclure entre Rennes Métropole et l'entreprise "STRATOZ", modifiant la société porteuse et prolongeant la durée du programme d'investissements et de création d'emplois jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdits avenants, et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 17.088 Développement économique – Construction de l'espace entreprises Biopôle – Mandat de maîtrise d'ouvrage avec Territoires et Développement – Quitus**

- approuve le bilan général et définitif de l'opération de construction de l'Espace Entreprises Biopôle réalisée par mandat confié à la société Territoires et Développement ;
- donne quitus à Territoires et Développement de sa mission confiée par mandat pour la construction de l'Espace Entreprises Biopôle ;
- autorise le versement à Territoires et Développement du solde de la rémunération prévue.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 17.089 Développement économique – Stratégie de développement économique – Dispositif d'accompagnement des expérimentations – Gestion du fonds de financements des expérimentations – Saint-Malo Agglomération – Convention partenariale de participation financière**

- approuve les termes de la convention partenariale de participation financière à conclure avec Saint-Malo Agglomération et précisant les modalités selon lesquelles Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération abondent le fonds de financement et co-financent la gestion de ce fonds ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

B 17.090 Développement économique – Association pour le Développement Économique par les Réseaux d'Entreprises 35 – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention de 10 000 € à "l'Association pour le Développement Économique par les Réseaux d'Entreprises d'Ille-et-Vilaine (ADERE 35)", au titre de l'année 2017.

**Adoption à l'unanimité**

B 17.091 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Pôle "Images & Réseaux" – Partenaires du projet "OPTIMISME" – Subventions

- décide l'attribution d'une subvention totale de 28 750 € à l'INSA – UMR IETR, situé à Rennes, pour le projet "OPTIMISME" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 42 381 € à l'entreprise ESOFTTHINGS, située à Rennes, pour le projet "OPTIMISME" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne.

**Adoption à l'unanimité**

B 17.092 Enseignement supérieur – Recherche – Cité Internationale Paul Ricoeur – Marché de travaux – Lot n° 1 : Structures : Terrassement – Fondations profondes – Gros œuvre – Charpente métallique – Marché n° 13-225 – Protocole d'accord transactionnel – Autorisation de signature au Président

- approuve les termes du protocole d'accord transactionnel avec la société CARDINAL relatif au marché n° 13-225 portant sur le lot n° 1 dans le cadre des travaux de construction de la Cité Internationale Paul Ricoeur et au terme duquel Rennes Métropole renonce à appliquer des pénalités provisoires d'un montant de 5 100,00 € HT et des pénalités de retard à hauteur de 43 365,69 € HT et valide le paiement de travaux supplémentaires pour un montant total de 99 517,22 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 222-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit protocole d'accord transactionnel et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

B 17.093 Enseignement supérieur – Recherche – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche – Subventions

- décide l'attribution de subventions d'un montant total de 7 000 € pour trois manifestations :
  - 2 000 € à l'Université de Rennes 1 pour la journée Science et Musique, organisée par l'IRISA (Institut de Recherche en Informatique et Système aléatoire-équipe-projet PANAMA), en octobre 2017, à Rennes,
  - 3 000 € à l'Université de Rennes 2 pour le colloque COLLCAT, organisé par la MSHB (Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne), du 22 au 24 mars 2017, à Rennes,
  - 2 000 € au Pont Supérieur, pour la journée d'étude "TREUSKAS", organisé le 16 mars 2017, à Rennes.

**Adoption à l'unanimité**

B 17.094 Enseignement Supérieur – Recherche – Colloques et congrès 2017 – Subventions

- décide l'attribution d'une subvention totale de 86 700 € pour l'organisation de 60 colloques et congrès, dont 36 300 € à l'Université de Rennes 1 pour 28 manifestations, 31 600 € à l'Université Rennes 2 pour 22 manifestations, 3 000 € à Agrocampus Ouest pour une manifestation, 1 400 € à l'INSA pour une manifestation ; 3 600 € à l'INRIA pour 2 manifestations, 2 000 € à l'INSERM pour une manifestation, 3 000 € à l'INRA pour une manifestation, 1 000 € au CNRS pour 1 manifestation, 2 000 € à l'ENSAB pour une manifestation, 1 400 € à la SBCF pour une manifestation, 1 400 € au Groupe Français de la Céramique" pour une manifestation.

**Adoption à l'unanimité**

#### B 17.095 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant total de 4 394 €, dont 800 € à l'Association Ressources Plus pour l'organisation de la Journée Ressources Plus, 600 € à l'Association des Services en Réseaux pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de Web We Can, 500 € à l'Association Lysias Rennes pour l'organisation des concours de plaidoiries et d'éloquence, 494 € à l'Association BATNA pour l'organisation du SPRIMUN, 500 € à l'Association MAESTRO pour l'organisation de deux conférences dans le cadre du projet "Hors les Murs", 1 500 € au Bureau des Élèves de l'ECAM pour l'organisation du Printemps de l'ECAM.

**Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

#### B 17.096 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Marché de travaux Lot 36 : Couverture des voies des stations profondes – Marché n° 17b-036 – Approbation des termes du marché – Autorisation de signature à la Semtcar

- approuve les termes du marché de travaux à passer dans le cadre de l'extension du réseau de métro automatique, marché relatif au "lot 36 Couverture des voies des stations profondes" à l'entreprise MTECH pour un montant forfaitaire de 1 844 558,00 € HT et pour une durée de 26 mois ;
- autorise la Semtcar à signer ce marché avec l'entreprise MTECH en application de l'article 8 et de l'annexe 2 du cahier des clauses particulières du mandat n° 06-872 et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

#### B 17.097 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Marché de travaux Lot 33 : Finitions génie civil et aménagements de surface – Marché n° 17b-033 – Approbation des termes du marché – Autorisation de signature à la Semtcar

- approuve les termes du marché à bons de commandes à passer dans le cadre de l'extension du réseau de métro automatique, marché relatif au "lot 33 Finitions génie civil et aménagements de surface" au Groupement solidaire LEGENDRE Génie civil (mandataire) / ANGEVIN - Sous-traitants déclarés : LEPINE TP, SRTP, TNS BTP, POLEN', SERRAND PAYSAGISTE pour un montant total minimum de 300 000 € HT et maximum de 5 100 000,00 € et pour une durée de 38 mois ;
- autorise la Semtcar à signer ce marché à bons de commandes à prix unitaires et forfaitaires avec le Groupement solidaire LEGENDRE Génie civil (mandataire) / ANGEVIN - Sous-traitants déclarés : LEPINE TP, SRTP, TNS BTP, POLEN', SERRAND PAYSAGISTE en application de l'article 8 et de l'annexe 2 du cahier des clauses particulières du mandat n° 06-872 et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

#### B 17.098 Transports collectifs – Métro – Ligne b – Rennes – Acquisitions de tréfonds

- décide l'acquisition des volumes de tréfonds des propriétés précitées aux conditions indiquées dans l'exposé, pour un montant total de 4 106 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir, et tout document se rapportant à ces acquisitions.

**Adoption à l'unanimité**

#### B 17.099 Voirie et Infrastructures – Rennes – Désaffectation partielle

- constate les désaffectations des parcelles précitées dans la présente décision ;
- dit que lesdites désaffectations prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente décision.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.100 Voirie et Infrastructures – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Laillé – Acquisition de parcelles de terrain – Incorporation dans le domaine public routier de Rennes Métropole**

- décide les acquisitions à titre onéreux pour les parcelles situées à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, et à titre gratuit pour les parcelles situées à Laillé ;
- décide le classement des parcelles dans le domaine public routier métropolitain ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.101 Voirie et Infrastructures – Rennes – Avenue Gros Malhon – Axe prioritaire de transport collectif – Lot n° 1 "Terrassement, Voirie" – Lot n° 2 "Éclairage public" – Lot n° 3 "Espaces verts" – Marchés de travaux – Attribution – Autorisation de signature au Président**

- attribue les marchés de travaux nécessaires pour l'aménagement sur la commune de Rennes, de l'avenue Gros Malhon, axe prioritaire de transports collectifs, entre Rennes et Saint-Grégoire :
  - pour le lot n° 1 "terrassement-voirie", à l'entreprise EIFFAGE ROUTES pour un montant de 1 102 108,44 € TTC,
  - pour le lot n° 2 "éclairage public", à l'entreprise SPIE OUEST CENTRE pour un montant de 487 368,00 € TTC,
  - pour le lot n° 3 "espaces verts" à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 54 481,43 € TTC ;
- approuve les termes desdits marchés ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdits marchés précités et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.102 Voirie et Infrastructures – Rennes – Beaugard – Aménagement des voiries – Lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 – Marchés de travaux – Attribution – Autorisation de signature au Président**

- attribue les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des avenues du Bois Labbé, André Malraux, Jacqueline de Romilly, Germaine Dulac, du boulevard de la Robiquette et de la rue Robert Duvivier à Rennes :
  - pour le lot n° 1 "Voirie", au groupement KERAVIS/EUROVIA, pour un montant de 2 134 639,38 € TTC,
  - pour le lot n° 2 "Eclairage public et Infrastructures télécom", à l'entreprise ERS pour un montant de 289 068,00 € TTC,
  - pour le lot n° 3 "Assainissement", à l'entreprise SOGEA, pour un montant de 99 210,00 € TTC,
  - pour le lot n° 4 "Espaces verts", à l'entreprise JOURDANIERE NATURE pour un montant de 67 725,60 € TTC ;
- approuve les termes desdits marchés ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdits marchés précités et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.103 Voirie et Infrastructures – Thorigné-Fouillard – Aire de covoiturage de l'échangeur de Tizé – Incorporation dans le domaine public routier de Rennes Métropole**

- donne un avis favorable au classement dans le domaine public routier métropolitain de la parcelle nécessaire à l'extension de l'aire de covoiturage de Tizé en Thorigné-Fouillard ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à cet avis qui en serait la suite ou la conséquence.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.104 Assainissement – Association d'échanges solidaires Cesson Dankassari (Niger) – Projet de réalisations de latrines séparées filles / garçons dans 7 collèges d'enseignement général – Convention – Subvention**

- décide l'octroi d'une subvention de 9 985 € à l'association d'échanges solidaires Cesson Dankassari pour son projet d'équipement en latrines séparées filles / garçons, de 7 des 10 collèges d'enseignement général de la commune rurale de Dankassari ;
- approuve les termes de la convention entre Rennes Métropole et l'association d'échanges solidaires Cesson Dankassari ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du code général des collectivités territoriales, à signer la convention ou tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.105 Assainissement, Voirie et Infrastructures – Rennes – Effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication – Lot n° 2 "Rue du Père Maunoir" – Marché de travaux – Attribution – Autorisation de signature au Président**

- attribue et approuve les termes du marché de travaux nécessaires à l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication à Rennes pour le lot n° 2 – "Rue du Père Maunoir", à l'entreprise SDEL Janzé pour un montant de 68 320,20 € TTC ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le marché précité et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.106 Assainissement, Voirie et Infrastructures – Rennes – rue de Chateaugiron – Axes prioritaires transports en commun – Lot voirie – Marché de travaux – Attribution – Autorisation de signature au Président**

- attribue et approuve les termes du marché de travaux "Voirie" nécessaire pour les travaux de réaménagement de la rue de Chateaugiron à Rennes, au droit de l'échangeur des Loges, à l'entreprise BARTHELEMY pour un montant de 263 928,36 € TTC ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le marché précité et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT**

**B 17.107 Opérations d'aménagement – Saint-Gilles – ZAC communautaire "La Forge" – Lots n° 13 et 14 bis – Cession à la société Sainte-Marie**

- décide la cession à la société Sainte-Marie, ou à toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer, des lots n° 13 et 14 bis d'une contenance de 895 m<sup>2</sup>, sis à Saint-Gilles, dans la ZAC communautaire "La Forge", au prix principal de 35 800 € HT, soit 40 € HT/m<sup>2</sup> de terrain, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le compromis de vente et les actes notariés relatifs au transfert de propriété, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.108 Habitat – Enregistrement de la demande et de l'offre de logement social adapté aux personnes handicapées dans la métropole rennaise – Convention pluri-partenaire et pluriannuelle 2015-2018 avec Archipel Habitat, Aiguillon Construction, Espacil Habitat, Néotoa, SA HLM Les Foyers et ICF Atlantique SA n° 15C0337– Avenant n° 1**

- approuve les termes de l'avenant à la convention pluri-partenaire et pluriannuelle 2015-2018 n° 15C0337 relative à l'enregistrement de la demande et de l'offre de logement social des personnes handicapées dans la métropole rennaise à passer avec Archipel Habitat, Aiguillon Construction, Espacil Habitat, Néotoa et la SA HLM Les Foyers pour modifier les modalités de l'appel de fonds à compter de 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à le signer et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.109 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Subventions aux promoteurs – Conventions**

- approuve la liste des opérations concernant l'accession aidée, telle que présentée dans la décision, pour un montant total de subventions de 639 198,12 € ;
- autorise le versement des subventions aux promoteurs pour les montants indiqués dans la décision ; celui-ci donnera lieu à la signature d'une convention, conformément à la convention-type annexée à la délibération n° C 14.467 du 20 novembre 2014, pour les 12 dossiers ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les promoteurs indiqués dans la décision, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.110 Habitat – Soutien à l'accompagnement socio-éducatif dans les Foyers de Jeunes Travailleurs – Subventions à l'Association des Maisons de l'Enseignement et des Foyers de Jeunes Travailleurs Saint-Joseph de Préville et à l'association des Amitiés Sociales – Conventions**

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 825 € à l'Association des Maisons de l'Enseignement et des FJT Saint-Joseph de Préville dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif dans les Foyers de Jeunes Travailleurs ;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 99 785 € à l'association des Amitiés Sociales dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif dans les Foyers de Jeunes Travailleurs ;
- approuve les termes des conventions à intervenir avec l'association des Maisons de l'Enseignement et des FJT Saint-Joseph de Préville, d'une part, et l'association des Amitiés Sociales d'autre part, relatives au versement des subventions mentionnées ci-dessus pour l'année 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.111 Habitat – ADO Habitat d'Ille-et-Vilaine – Appel à projet national (État et Union Sociale pour l'Habitat) pour "10 000 logements accompagnés" – Convention pluriannuelle 2015/2017 n° 15C0390 – Avenant n° 1 – Subvention 2017**

- décide le versement d'une subvention à l'Association Départementale des Organismes de l'Habitat d'Ille-et-Vilaine, au titre de l'année 2017, d'un montant de 12 600 €. Ce versement s'effectuera en une fois, sur demande écrite de l'ADO Habitat d'Ille-et-Vilaine ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention n° 15C0390 à passer avec l'Association Départementale des Organismes de l'Habitat d'Ille-et-Vilaine relative à la participation pour 300 logements adaptés et accompagnés en Ille-et-Vilaine sur 3 ans ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 3211.9 ou L 2122-17 du Code Général des collectivités territoriales, à le signer et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.112 Habitat – Rennes "les jardins de la Poterie" – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Rennes – Convention**

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Rennes pour apporter une contribution financière au financement de la gestion de proximité dans l'ancien EHPAD "les Jardins de la Poterie", situé à Rennes – 32 square Ludovic Trarieux ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de Rennes et Rennes Métropole relative au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.113 Habitat – Chevaigné – "Les Coteaux de la Rivaudière" – Construction de 21 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 3 200 000 € réalisé par La SCCV Les Coteaux de la Rivaudière auprès du Crédit Foncier – Garantie d'emprunt – Convention 14C0578 – Avenant n° 1 – Décision B 14.167 – Modification**

- maintient la garantie de Rennes Métropole à la SCCV Les Coteaux de la Rivaudière pour l'emprunt de 3 200 000 € maximum, à contracter auprès du Crédit Foncier, concernant l'opération de construction de 21 logements dénommée "Les Coteaux de la Rivaudière" se situant à Chevaigné, ZAC de la Branchère, nonobstant la modification du profil d'amortissement vers un amortissement in fine ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention à intervenir entre la SCCV Les Coteaux de la Rivaudière et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.114 Habitat – Gévezé – "Rue de la Mézière" – Construction de 4 logements financée en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunt de 98 300 €, réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt de 98 300 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 4 logements financée en PLAI, située rue de la Mézière à Gévezé ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.115 Habitat – Opération multisites – Réhabilitation de 120 logements financée en Prêt PAM – Emprunt de 136 353 € réalisé par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour l'emprunt PAM d'un montant total de 136 353 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant les travaux de réhabilitation (remplacement de chaudières) de 120 logements situés à différentes adresses sur les communes de Rennes et Chantepie ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.116 Habitat – Rennes – "Îlot de la Cochardière" – Acquisition de 18 logements financée en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 536 382 €, 596 172 € et 521 582 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts de 536 382 €, 596 172 € et 521 582 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 18 logements financée en PLS, située Îlot de la Cochardière à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.117 Habitat – Rennes – "Foyer ALAPH" – Construction de 56 logements financée en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 7 167 119 € et 579 910 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts de 7 167 119 € et 579 910 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 56 logements financée en PLAI, dénommée "Foyer ALAPH" et située Zac la Courrouze à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.118 Habitat – Rennes – "Patio Bellini" – Acquisition en VEFA de 20 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 678 500 € et 509 000 €, réalisés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts de 678 500 € et 509 000 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS), située Boulevard Villebois Mareuil à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.119 Habitat – Saint Erblon – "Les Basses Noës" – Construction de 6 logements financée en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 319 715 €, 22 134 € et 227 654 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts de 319 715 €, 22 134 € et 227 654 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 6 logements financée en PLS, dénommée "Les Basses Noës" et située rue Jeanne Perrault à Saint-Erblon ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.120 Habitat – Saint-Gilles – "Le Béniquet" – Construction de 12 logements financée en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 595 550 €, 328 599 € et 461 897 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts de 595 550 €, 328 599 € et 461 897 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 12 logements financée en PLS, située Zac Ile des Bois à Saint-Gilles ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.121 Habitat – Saint-Gilles – "Résidence Le Guichalet" – Amélioration de 9 logements individuels financée en Prêt PAM, PAM amiante et Eco-prêt – Emprunts de 22 127 €, 43 202 € et 142 000 €, réalisés par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts de 22 127 €, 43 202 € et 142 000 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'amélioration de 9 logements individuels dans la "Résidence le Guichalet", financée en PAM, PAM amiante et PAM Eco-prêt, située 1 à 9 impasse de la Résidence à Saint-Gilles ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.122 Action foncière – Établissement Public Foncier de Bretagne – La Chapelle-des-Fougeretz – Rue des Longrais – Convention opérationnelle tripartite de portage – Résiliation**

- approuve la sollicitation de l'Établissement Foncier de Bretagne pour résilier la convention opérationnelle tripartite ;
- autorise Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer tous documents se rapportant à cette résiliation.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.123 Action foncière – Rennes – 6 rue des Francs Bourgeois – Lots 3 et 4 – Cession par Vente Notariale Interactive**

- décide la cession des lots 3 et 4 de la copropriété sise 6 rue des Francs Bourgeois à Rennes, cadastrée BE 490, correspondant à un logement d'environ 332,86 m<sup>2</sup> et un garage d'environ 13 m<sup>2</sup>, avec une mise à prix de 850 000 €, auquel s'ajoute 13 400 € d'honoraire de négociation et 1 000 € de frais pour l'utilisation du site ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le cahier des charges, le mandat exclusif de recherche d'acquéreur au notaire, le compromis de vente, l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE**

**B 17.124 Culture – Action culturelle – Convention de partenariat entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes et Archipel Habitat**

- approuve les termes de la convention de partenariat entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes et Archipel Habitat, conclue pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, tels que présentés ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.125 Culture – Action culturelle – Convention de partenariat entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le Centre Hospitalier Guillaume Régnier**

- approuve les termes de la convention de partenariat entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le Centre Hospitalier Guillaume Régnier, conclue pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, tels que présentés ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 17.126 Cohésion sociale – Jeunesse – Association Point Barre – Subvention 2017**

- décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Point Barre pour la mise en place du projet *On est ici !*, au titre de l'année 2017.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

**B 17.127 Personnel – Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) – Convention pluriannuelle 2016/2018**

- approuve les termes de la convention pluriannuelle 2016/2018 à conclure avec le F.I.P.H.F.P., dont l'objet concerne l'insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer, au nom de Rennes Métropole, la convention pluriannuelle 2016/2018 avec le F.I.P.H.F.P.

**Adoption à l'unanimité**

B 17.128 Administration générale – Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de billetterie informatisée –  
Approbation des termes de l'accord-cadre – Autorisation de signature au Président

- approuve les termes de l'accord-cadre précité concernant l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution de billetterie informatisée conclu entre la société IREC et Rennes Métropole, pour une durée de 2 ans à dater de la fin de la période de garantie, reconductible 2 fois un an, pour un montant forfaitaire de 275 082 euros TTC et un montant maximum de commandes sur la durée maximale du contrat de 600 000 euros HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les accords-cadres précités ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

---

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 21 mars 2017.

La Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

**SIGNÉ**

Gaëlle ANDRO

Joël BOSCHER